



District de la Sarthe de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2024 - 2025

PROCES-VERBAL n° 01 du 17/07/2025



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Excusé
Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Présent
Xavier AUBERT	Excusé	Christophe PEAN	Présent

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. TIRAGE AU SORT DES GROUPES DE D1 POUR LA SAISON 2025 - 2026

La CDOC seniors a procédé au tirage au sort des 2 groupes de 1^{ère} division pour la saison 2025 - 2026.

Afin de préserver une équité parfaite quant à l'équilibre des relégués de R3 et aux équipes réserves, la commission a décidé de scinder les 24 équipes en 6 chapeaux dont voici la composition :

- Les équipes 1 des relégués de R3
- Les équipes réserves des relégués de R3
- Les équipes 1 des maintenus en D1
- Les équipes réserves des maintenus en D1
- Les équipes 1 des promus de D2
- Les équipes réserves des promus de D2

Par conséquent, chaque groupe contient 4 équipes réserves et 8 équipes premières.

POULE A

La Chapelle st Rémy US1	R3
La Suze Roézé FC2	R3
Le Mans Asptt 1	D1B
Noyen S/ Sarthe Ss 1	D1A
Ruaudin As 1	D1B
Loué Ca 1	D1A
La Bazoge FC 1	D1B
Lombron Sports 1	D1B
Sablé FC 4	D1A
St Saturnin Mi. F.C. 2	D1A
Trangé SC TCD 1	D2A
Changé CS 2	D2D

POULE B

Clermont Créans AS1	R3
Yvré l'Evêque ES1	R3
Mulsanne Téloché AS2	R3
Vibraye US 1	D1A
Anille Braye Foot 1	D1A
Bouloire US 1	D1B
Bazouges-Cré US 1	D1A
St Jean D'Assé AS 1	D1B
Le Mans Villaret AS 3	D1B
La Flèche RC 2	D1A
Le Mans Sablons Gaz. 1	D2B
Guécélard US 2	D2C

2. COMPOSITIONS GROUPES D2 et D3 POUR LA SAISON 2025 - 2026

La commission a procédé à la composition des groupes de D2 et D3 en tenant compte de la répartition des montées, des descentes, des équipes réserves et des desideratas des clubs.

D2							
groupe A		groupe B		groupe C		groupe D	
Allonnes Js 1	D1B	Le Mans Glonnieres 1	D1B	Brulon Apb Fc 2	D1A	Parigne L'Eveque Js 1	D1B
Tennie Us 1	D3A	Tuffe Sc 1	D3B	Mansigne Us 2	D3F	Mayet Vigilante 1	D1A
Coulans La Quinte Us 1	D3E	Montfort Le Gesnois 1	D3C	Noyen S/ Sarthe Ss 2	D2C	Requeil As 1	D3D
Conlie Domfront Us 1	D2A	Sarge Les Le Mans As 1	D2A	Solesmes Js 1	D2C	Le Mans Asptt 2	D3A
Alpes Mancelles Us 1	D2A	Coulaines Js 3	D2A	Juigne/Sarthe As 1	D2C	Challes Usogl 1	D2B
Beaumont Sa 2	D2A	St Pavace As 1	D2A	Precigne Us 1	D2C	Champagne Fcs 1	D2B
Pays De Sille Fc 1	D2A	Mamers Sa 2	D2A	La Chap. D'Aligne 1	D2C	Ecommoy Fc 2	D2D
Neuville S/Sarthe As 1	D2B	St Mars La Briere Us 1	D2B	Vion Us 1	D2C	Le Mans Union Sud 1	D2D
Le Mans Gazelec Sp. 2	D2B	Bonnetable Patriote 2	D2B	La Suze Roézé Fc 3	D2C	Le Lude Js 1	D2D
Rouillon Eg 2	D2A	St Corneille Fc 1	D2B	Crosmieres Asbc 1	D2C	Pontvallain Fr. 1	D2D
St Georges Pruille 2	D2D	Connerré Es 1	D2B	Villaines Malicorne 1	D2C	Laigne St Gervais Co 1	D2D
Etival Les Le Mans 1	D2C	La Ferte Bernard Vs 2	D2B	Cerans Foulletourte 1	D2D	Spay Usn 2	D2D
						Monce En Belin Es 2	D2D

D3 si Allonnes repart

groupe A		groupe B		groupe C	
1	Le Mans Cheminots Cs 1	D2	Allonnes Js 2	D2	Savigne L'Eveque Us 1
2	Coulans La Quinte Us 2	D4G	Champfleur Es 1	D2	Vallon Sur Gee Us 1
3	Parennes As 1	D4B	Ballon Sc 1	D4A	Aigne Ac 1
4	Alpes Mancelles Us 2	D3A	St Jean D'Asse As 2	D4A	Brulon Apb Fc 3
5	Beaumont Sa 3	D3A	Bonnetable Patriote 3	D3B	Chantenay Villedieu 1
6	Conlie Domfront Us 2	D3A	Courgains Gsis 1	D3B	Le Mans Fc Mayotte 1
7	Cures As 1	D3A	Dangeul A.F.C.E. 1	D3B	Le Mans Glonnieres 2
8	La Bazoge Fc 2	D3A	Fye As 1	D3A	Ruaudin As 2
9	Rouez Crisse Fc 1	D3A	La Chap St Aubin 2	D3B	Sarge Les Le Mans As 2
10	St Georges Pruille 3	D3E	La Chap St Remy Us 2	D3B	St Pavace As 2
11	Ste Jamme Sportive 1	D3A	Le Mans Inter 2	D3E	St Saturnin Mi. F.C. 3
12	Trangé Sc Tcd 2	D3E	Marolles Les Brault 1	D3B	Yvre L'Eveque Es 2
groupe D		groupe E		groupe F	
1	Val Du Loir Fc 1	D2	La Fleche Rc 3	D2	Vibraye Us 2
2	Dissay S/S Courc. Es 1	D4D	Guecelard Us 3	D4F	Cormes Co 1
3	Laigne St Gervais Co 2	D4D	Bazouges-Cre Us 2	D3F	Lombron Sports 2
4	Etival Les Le Mans 2	D4E	Clermont Creans As 2	D3F	Anille Braye Foot 2
5	Arnage Pontlieue Us 2	D3E	Juigne/Sarthe As 2	D3F	Change Cs 3
6	Chahaignes Ascm 1	D3D	Le Mans Union Sud 2	D3F	Coudrecieux Es 1
7	Chateau Du Loir Co 2	D3D	Mezeray As 1	D3F	Dollon Thorigne Fc 1
8	Fille S/ Sarthe Sp 1	D3E	Oize Us 1	D3D	Le Breil S/ Merize 1
9	Le Lude Js 2	D3F	Parce/Sarthe Cs 1	D3F	Le Luart Us 1
10	Mayet Vigilante 2	D3D	Precigne Us 2	D3F	Montmirail Melleray 1
11	Monce En Belin Es 3	D3D	Solismes Js 2	D3F	St Mars La Briere Us 2
12	Vaas As 1	D3D	St Ouen St Biez Us 1	D3D	Ste Osmane Ase 1

D3 sans Allonnes

groupe A		groupe B		groupe C	
1	Le Mans Cheminots Cs 1	D2	Champfleur Es 1	D2	Savigne L'Eveque Us 1
2	Coulans La Quinte Us 2	D4G	Ballon Sc 1	D4A	Vallon Sur Gee Us 1
3	Parennes As 1	D4B	St Jean D'Asse As 2	D4A	Louplande 1
4	Alpes Mancelles Us 2	D3A	Bonnetable Patriote 3	D3B	Aigne Ac 1
5	Beaumont Sa 3	D3A	Courgains Gsis 1	D3B	Brulon Apb Fc 3
6	Conlie Domfront Us 2	D3A	Dangeul A.F.C.E. 1	D3B	Chantenay Villedieu 1
7	Cures As 1	D3A	Fye As 1	D3A	Le Mans Fc Mayotte 1
8	La Bazoge Fc 2	D3A	La Chap St Aubin 2	D3B	Le Mans Glonnieres 2
9	Rouez Crisse Fc 1	D3A	La Chap St Remy Us 2	D3B	Ruaudin As 2
10	St Georges Pruille 3	D3E	Le Mans Inter 2	D3E	St Pavace As 2
11	Ste Jamme Sportive 1	D3A	Marolles Les Brault 1	D3B	St Saturnin Mi. F.C. 3
12	Trangé Sc Tcd 2	D3E	Sarge Les Le Mans As 2	D3B	Yvre L'Eveque Es 2
groupe D		groupe E		groupe F	
1	Val Du Loir Fc 1	D2	La Fleche Rc 3	D2	Vibraye Us 2
2	Laigne St Gervais Co 2	D4D	Guecelard Us 3	D4F	Cormes Co 1
3	Dissay S/S Courc. Es 1	D4D	Bazouges-Cre Us 2	D3F	Lombron Sports 2
4	Etival Les Le Mans 2	D4E	Clermont Creans As 2	D3F	Anille Braye Foot 2
5	Arnage Pontlieue Us 2	D3E	Juigne/Sarthe As 2	D3F	Change Cs 3
6	Chahaignes Ascm 1	D3D	Le Mans Union Sud 2	D3F	Coudrecieux Es 1
7	Chateau Du Loir Co 2	D3D	Mezeray As 1	D3F	Dollon Thorigne Fc 1
8	Fille S/ Sarthe Sp 1	D3E	Oize Us 1	D3D	Le Breil S/ Merize 1
9	Le Lude Js 2	D3F	Parce/Sarthe Cs 1	D3F	Le Luart Us 1
10	Mayet Vigilante 2	D3D	Precigne Us 2	D3F	Montmirail Melleray 1
11	Monce En Belin Es 3	D3D	Solismes Js 2	D3F	St Mars La Briere Us 2
12	Vaas As 1	D3D	St Ouen St Biez Us 1	D3D	Ste Osmane Ase 1

3. POINT SUR LES ENGAGEMENTS EN D4 POUR LA SAISON 2025 - 2026

La commission reste en attente des confirmations des inscriptions

Prochaine réunion : à définir

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Masson', with a large loop at the end.

Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Poulain', with a large loop at the end.